

Délibération du Conseil municipal

Séance du 26 septembre 2023

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GUIBERT Vincent	à PAVILLON Jean-Paul
LECACHEUR Julien	à LIOTON Valérie
RAVELEAU René	à PENEAU Sylvie
SOUILHE Jérôme	à DESOEUVRE Robert
VIGNER Jean-Philippe	à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 20 septembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 28 septembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2609-16 | Personnel – Modification du tableau des effectifs

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1

Vu le tableau des emplois et des effectifs au 1er janvier 2023,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 19 septembre 2023,

En accord avec le Bureau municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- Les créations et les suppressions de postes suivants :

SUPPRESSION DES POSTES		CREATION DES POSTES	
GRADES	ETP	GRADES	ETP
<i>Au 1^{er} octobre</i>		<i>Au 1^{er} octobre</i>	
Service Jeunesse			
1 poste d'adjoint d'animation à 32/35ème	0,91	1 poste d'adjoint d'animation à 35/35ème	1
1 poste d'adjoint d'animation à 24/35ème	0,69	1 poste d'adjoint d'animation à 30/35ème	0,86
1 poste d'adjoint d'animation à 28/35ème	0,80	1 poste d'adjoint d'animation à 30/35ème	0,86
Service Entretien			
1 poste d'adjoint technique 24,80/35ème	0,71	1 poste d'adjoint technique 33/35ème	0,94
1 poste d'adjoint technique 19,25/35ème	0,55	1 poste d'adjoint technique 33/35ème	0,94
1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe 32,12/35ème	0,92		
Service Restauration			
1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 28/35ème	0,80	1 poste d'adjoint technique à 30/35ème	0,86
1 poste d'adjoint technique à 28/35ème	0,80	1 poste d'adjoint technique à 29/35ème	0,84
Services techniques			
1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet	1	1 poste d'adjoint technique à temps complet	1
Total	7,18		7,30

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


